

# CONSEIL MUNICIPAL

## Compte-rendu de la séance du 11 Octobre 2021

Etaient présents : MRS de BECDELIEVRE, SALAIS, DUPUIS, CHABOISSON, DOUCET, PERRAULT, VIGNAUD, MMES BOULINEAU, LIDDLE, THAUVIN (arrivée en début de la deuxième délibération).

Etait absent-excuse : M. PERRON

Le lundi 11 octobre 2021 à 18 heures 30, Monsieur Marc de BECDELIEVRE, a ouvert la séance et Madame Caroline BOULINEAU a été nommée secrétaire de séance.

### Délibérations :

- Monsieur le Maire présente le projet de SCOT (Schéma de Cohérence Territoriale) arrêté par la Communauté de Communes le 6 mai 2021, en rappelant et commentant les grands principes de ce document ; il a par ailleurs informé les conseillers qu'à la suite des consultations communales, attendues pour le 15 octobre, se déroulera une enquête publique à l'automne 2021 et enfin une approbation définitive au printemps 2022. Les documents d'urbanisme communaux (PLU, cartes communales,...) devront ensuite être mis à jour pour se conformer aux prescriptions du SCOT.

Le conseil municipal, après débat, a noté l'importance du travail effectué sur ce dossier, notamment dans la partie diagnostic/PADD, mais considère toutefois :

- le manque d'attention portée aux petites communes (armature territoriale, politique du logement ...),
- la crainte de mise en place obligée du PLUi, limitant encore les compétences propres des maires,
- les restrictions imposées en matière de zones constructibles, limitant celles-ci aux seuls cœurs de village, excluant ainsi notamment les hameaux.

Après en avoir délibéré et voté à l'unanimité, le conseil émet en conséquence un avis défavorable au projet arrêté du SCOT tel que présenté et demande, sur les bases des travaux déjà réalisés, de reprendre le dossier en coordination étroite avec les petites communes.

### Arrivée de Mme THAUVIN

- Monsieur le Maire fait part de la proposition d'adhésion, à compter de janvier 2023, par l'intermédiaire du SIEIL (Syndicat Intercommunal d'Energie d'Indre-et-Loire) au groupement de commandes 'Pôle Energie Centre' pour l'achat d'électricité et gaz naturel. Une économie de 5 à 7 % en est attendue.

Le conseil municipal après vote unanime décide d'adhérer à ce groupement pour l'électricité seulement, la commune n'étant pas approvisionnée en gaz.

- Suite à une expertise par la conservation des monuments historiques de la plus ancienne cloche de l'Eglise, qui date de 1789, le conseil municipal accepte le principe d'une demande de protection au titre de Monuments Historiques, permettant dans l'avenir d'obtenir des subventions lors de sa restauration.
- Monsieur le Maire rappelle l'évolution du dossier en matière de téléphonie mobile dans le Bourg et ses environs et donne lecture de la proposition de convention pour occupation du domaine public relatif à la construction d'un pylône de communication sur le terrain communal à La Croix Gillette (à proximité immédiate de l'antenne existante du SDIS). Le conseil accepte les termes de la convention telle que proposée, avec versement au profit de la commune d'une redevance annuelle de 1000 €, et autorise le Maire à la signer.  
Il profite d'avoir abordé ce sujet pour informer de l'état d'avancement du développement de la fibre avec possibilité aux habitants des Délices/ Porte-Château de se positionner pour la commercialisation dès maintenant.
- Il donne lecture du courrier des habitants de la Petite PASTIÈRE qui souhaitent acquérir une partie du chemin rural n°15, qui traverse leur propriété. Le conseil, compte tenu de l'absence d'impact pour sur d'éventuels riverains, accepte le principe au tarif d'1 € le mètre carré avec prise en charge des frais liés à cette vente par les acquéreurs.
- Monsieur le Maire informe les conseillers qu'à la création de la Communauté de Communes Loches Sud Touraine, un CIAS (Centre Intercommunal d'Action Sociale) a été mis en place et exerce la compétence sociale sur tout le territoire.  
La commune n'étant plus pourvue depuis cette date d'un CCAS (Centre Communal d'Action Sociale) mais pouvant être sollicitée pour donner un avis sur diverses demandes d'aide, Monsieur le Maire propose de créer une CLAS (Commission Locale d'Action Sociale. Elle serait composée d'un membre du conseil municipal (Mme N. LIDDLE), d'un membre hors conseil ayant des connaissances dans le domaine social (Mme F. JOUBERT) et de lui-même en qualité de référent. Le conseil adopte cette mesure à l'unanimité.

#### **Informations :**

Monsieur le Maire fait un compte-rendu des réunions ayant pour objet le passage de la redevance à la taxe des ordures ménagères au 1<sup>er</sup> janvier 2022.

La taxe ne tiendra pas compte du nombre de personnes vivant au foyer ni du poids des OM mais sera calculée par les services fiscaux sur la base locative de l'impôt foncier. Son versement interviendra lors de l'émission de l'avis d'imposition de la taxe foncière.

Le système de zonage actuel, basé sur la proximité du point de ramassage (porte à porte ; de 100 à 300 mètres ; plus de 300 mètres) devrait être reconduit et les taux 2022 finalisés lors du vote du budget de la communauté de communes à la fin du mois d'octobre. Monsieur le Maire s'interroge sur l'opportunité de favoriser le ramassage en points de collecte afin d'éviter certaines manœuvres aux

camions-bennes, sauvegardant ainsi notre voirie, et de limiter la hausse annoncée du coût de ramassage des ordures ménagères. Il précise avoir exprimé en conseil communautaire son souhait de mise en place d'un système de paiement de la taxe à partir d'une part fixe (coûts fixes du service) et d'une autre variable, en fonction de certains critères encore à définir (taille du logement, fréquence de ramassage,...).

De nouvelles informations seront données d'ici la fin d'année, après le vote des taux par la communauté de communes.

Il fait part par ailleurs de sa visite du site d'enfouissement de Chanceaux-près-Loches, dont la fermeture est annoncée en 2023, avec pour conséquence le transport des déchets à Chartres si aucune dérogation n'est accordée pour poursuivre l'enfouissement sur ce site.

Il semblerait que le tri sélectif ne soit pas réalisé correctement par les administrés, mais il y aura normalement une modification des règles de tri a priori au printemps 2022, afin qu'elles soient identiques sur tout le territoire national.

Monsieur le Maire fait le point ensuite sur l'avancement des projets d'investissement :

- Mairie : les mains courantes ont été posées et le chauffage-climatisation installé. Une partie de la subvention est encaissée
- Sécurité routière : le radar pédagogique mobile est installé et sera déplacé régulièrement sur l'un des 3 sites définis, lorsque l'agent du SIVOM sera présent sur la commune car plus facile à transporter à 2.
- Abords de la Halle : des barres à vélos sont disponibles près de la halle et à l'entrée du bourg pour accueillir les cyclistes venant de la voie verte. Une haie est en commande afin de 'dissimuler' le terrain du local technique de l'espace éco-touristique.
- Le tracteur tondeuse aurait dû être livré en septembre. L'entreprise va être contactée pour avoir des informations sur la livraison
- La bâche incendie de L'Etang et sa clôture sont réalisées ; le site a dernièrement été mis en eau.
- La borne d'incendie à Thou a enfin été remplacée.
- Les travaux de voirie ont en grande partie été réalisés.

Une plateforme-terrasse est en cours de création à l'entrée du cimetière afin de répondre aux normes d'accessibilité. L'entreprise retenue pour le relevage des tombes va par ailleurs être recontactée pour programmation des travaux.

Monsieur le Maire propose de déplacer le point de collecte des ordures ménagères situé Place Simon Jacquet près des autres conteneurs rue Notre dame des Champs afin de tout regrouper mais aussi de pouvoir ajouter des conteneurs noirs et jaunes durant les vacances d'été.

Il donne ensuite lecture du rapport d'activités de la Communauté de Communes qui est consultable par tous sur leur site.

Il évoque l'inauguration du sentier Jean Dufy du 11 septembre qui s'est bien déroulée et a permis de voir qu'il serait bon de compléter la signalétique avec indication notamment de l'emplacement de la halle pour le départ et le sens de la visite. M. Bailly découvrira le sentier lors de sa visite du 28 octobre prochain.

Il signale aussi l'inauguration du 25 septembre de la voie verte, durant laquelle la matinée s'est très bien déroulée mais s'est trouvée fort perturbée l'après-midi avec la pluie. Un cabinet d'études va être engagé par la communauté pour proposer une thématique de cette voie, dont le 2<sup>ème</sup> tronçon va être réalisé l'an prochain jusqu'à Tournon St Pierre.

Il fait part de l'accord de principe formulé par la communauté de communes qui gère cette compétence, pour le raccordement au réseau d'assainissement collectif de Preuilly/Claise des habitations de Porte-Château/Les Délices. Les riverains concernés ont été informés.

Il informe les conseillers des réflexions et démarches effectuées pour la mise en place d'un système d'alerte et d'information de la population par internet et/ou SMS. Ce dispositif est largement soutenu par l'Etat dans le cadre du plan de relance.

Suivant l'évolution des mesures sanitaires il propose de réfléchir sur :

- la tenue d'une réunion d'information publique en novembre ou décembre,
- l'organisation ou non d'un arbre de Noël,
- la création d'un calendrier de Boussay avec des photos suivant les saisons.

Monsieur Dupuis fait un compte-rendu de la réunion du SIEIL basée sur le rapport d'activités de 2020 et fait part du succès du site de la commune

La séance a été levée à 20 heures 30.

Boussay, le 18 octobre 2021.

Le Maire,

Maire de BECDELIEVRE



A large, stylized handwritten signature in black ink, appearing to be 'B. Dupuis', written over the printed name 'Maire de BECDELIEVRE'.